

LES BORNES DE L'ABBAYE DE CHELLES DANS LE GÂTINAIS : UN RÉEXAMEN

NOISY-SUR-ÉCOLE, TOUSSON, LE VAUDOÛÉ, BOISSY-AUX-CAILLES (SEINE-ET-MARNE)

MICHEL REY

En 2012, Bernard Théret a découvert dans les bois de Boissy-aux-Cailles une nouvelle borne portant la marque de l'Abbaye de Chelles. Celle-ci étant restée inédite, aucun inventaire complet de ces bornes n'était depuis lors disponible. Il nous a donc paru utile de proposer un bilan actualisé de nos connaissances sur la question.

Rappel chronologique

1971. Michel Brézillon effectue la fouille de la sépulture collective néolithique dite du *Paradis* à proximité du menhir de *la Pierre aux Prêtres* à Tousson. Sur ce dernier est alors remarquée la présence d'une gravure scalariforme¹.

1975. Cette gravure fait l'objet d'une publication (Girard et Gavet, 1975). Les auteurs de celle-ci observent que le menhir est en limite de commune, mais estiment ne pas être en mesure de proposer d'explication sur la signification de la gravure.

1976. Une autre pierre levée portant une gravure semblable est observée sur la limite entre les communes de Noisy et d'Oncy, au lieu-dit *le Goulay* (Belair *et al.* 1976). Les découvreurs de cette pierre font immédiatement le rapprochement avec la gravure de la *Pierre aux Prêtres*.

1977. Jean Poignant et Pierre Bernier examinent la pierre dressée du Goulay (Poignant 1978, p. 41). Préalablement, l'hypothèse que la gravure de la Pierre aux Prêtres puisse être l'emblème des abbesses de l'Abbaye de Chelles a été lancée (GASM 1976, p. 140).

À une date non précisée antérieure à 1984, J. Poignant et P. Bernier ont connaissance de la présence de deux autres bornes gravées d'une échelle dans la cour de l'école du Vaudoué. Renseignés par Robert Masson, ils établissent que ces bornes avaient été repérées « vers 1975 ». Une troisième borne semblable a disparu avant son transport vers la cour de l'école (Poignant 1984, p. 255-257).

2002. Lucien Follet trouve à Chelles une borne gravée d'une échelle à cinq barreaux², dont la hauteur est évaluée à 1 m, d'une section de 40 x 40 cm. Cette borne se trouvait sur la limite entre Chelles et Vaires-sur-Marne (*cf.* fig. 6).

¹ À noter que Janine Wagneur, future membre du GERSAR, a participé à cette fouille.

² <http://www.lemarneux.fr/article-borne-de-l-abbaye-de-chelles-decouverte-il-y-a-10-ans-111040926.html>.

2006. Au cours d'une randonnée, les membres des AFF découvrent deux bornes avec gravures d'échelle au lieu-dit *Poisereau* (Noisy-sur-École).

Les possessions des Abbesses sur les territoires avoisinant Milly-la-Forêt

Grâce aux informations fournies par Jacques Lutrat, J. Poignant et P. Bernier ont eu confirmation que les Abbesses de Chelles ont possédé, dès le milieu du XIII^e siècle, des terres dans le Gâtinais, sur les communes du Vaudoué et de Noisy-sur-École (Marquis 1896, p. 17-18). Ainsi, le Parlement ordonna en 1260 l'exécution d'une sentence arbitrale prononcée par le bailli de Sens contre maître Philippe de Milly en faveur des religieuses de Chelles³.

Deux cartulaires mentionnent les bornes délimitant les différents fiefs de l'Abbaye⁴. Ils font état de nombreux litiges territoriaux entre les seigneurs de Milly et les Abbesses de Chelles. Les sentences prononcées confirment l'appartenance de territoires des seigneuries de Noisy et du Vaudoué à l'Abbaye de Chelles.

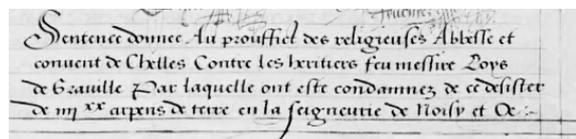


Fig. 1 - Un arrêté du Parlement oblige les héritiers de Louis de Graville à se désister de terres au profit de l'Abbesse et du couvent de Chelles (Anonyme 1547-1560, f. VIII ; vue 120 de la version numérisée).

À partir d'un arrêt du Parlement de Paris de 1518, et en dépit des difficultés inhérentes à ce type de documents⁵, J. Poignant a essayé de reconstituer la carte des possessions de l'abbaye en s'appuyant sur le découpage communal de 1790, avec d'importantes incertitudes pour ce qui concerne la partie nord (fig. 2).

³ *Actes du Parlement de Paris*, 1^{re} série (1254-1328), p. 46, acte 319.

⁴ Ces cartulaires sont conservés à la Médiathèque *Luxembourg* de Meaux (77 ; voir bibliographie). Ils sont consultables en ligne sur le site du *Catalogue collectif de France* de la BnF (<http://ccfr.bnf.fr/portailccfr/jsp/public/index.jsp>) et sur la *Bibliothèque virtuelle des manuscrits médiévaux* (<http://bvmm.irht.cnrs.fr/>).

⁵ « Un grand nombre de lieux-dits ne figurent plus sur les plans actuels, soit qu'ils aient disparu, soit que leur orthographe ait évolué de telle sorte qu'elle nous soit devenue méconnaissable » (Poignant 1984, p. 255).

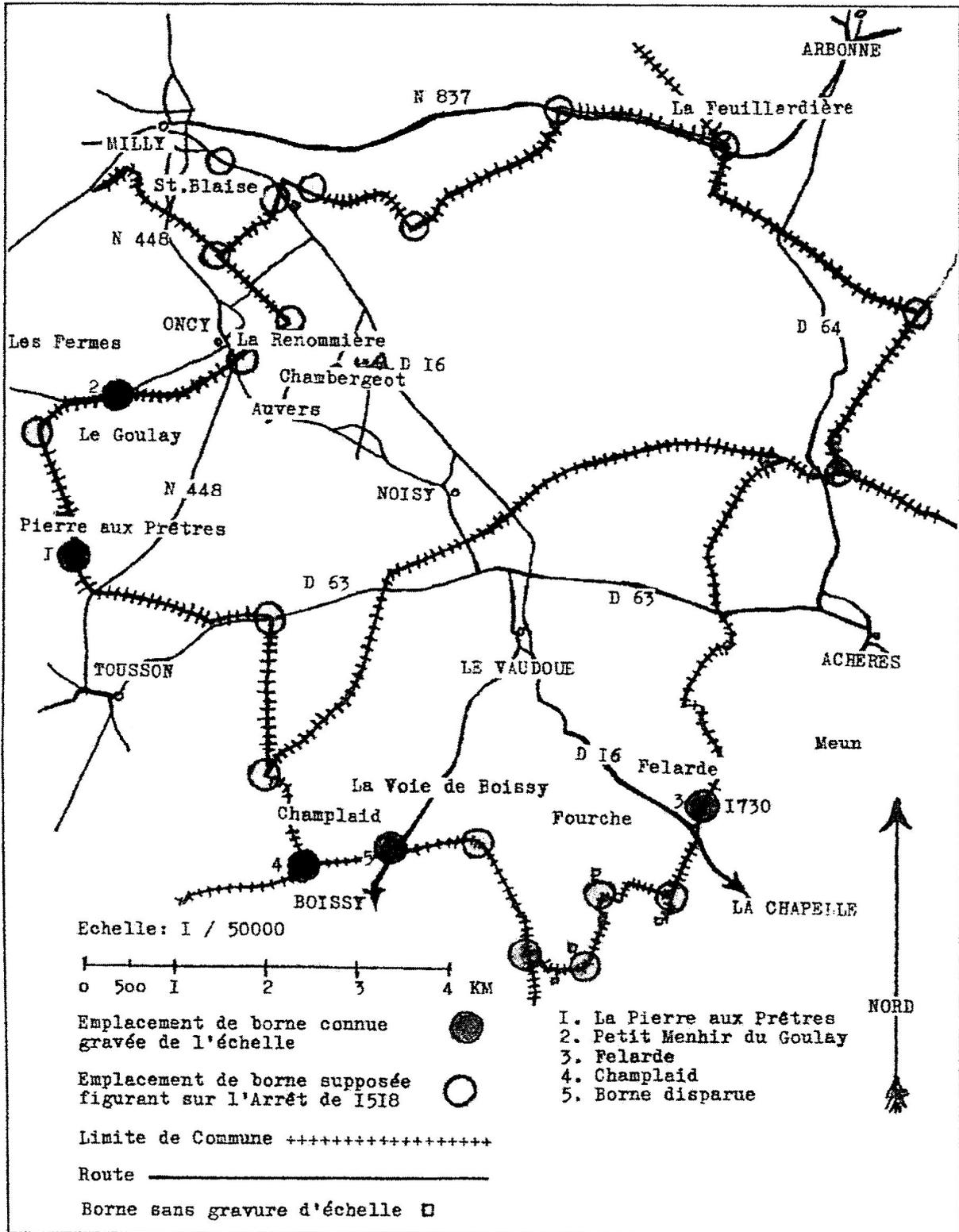


Fig. 2 - Carte du domaine des Abbesses de Chelles en Seine-et-Marne et emplacement des bornes à l'échelle (connues et supposées). D'après Poignant et Bernier, 1996.

Description des gravures des bornes du Gâtinais

D'autres incertitudes concernent le fief de Fourches qui, bien que situé sur le territoire du Vaudoué, appartenait au seigneur de Beauvais et non aux religieuses. Ces dernières, toutefois, exerçaient le droit de justice sur ce fief.

André Clément, conservateur du musée Bono à Chelles confirma à J. Poignant que plusieurs des bornes en grès qui délimitaient le territoire que possédaient les Abbesses étaient gravées d'une échelle. Cette affirmation se trouve déjà dans l'ouvrage de l'abbé Trochet : « Avant de

terminer la chronique de l'année 1755 nous devons encore signaler (...) la plantation des bornes sur les terres de la seigneurie. On en rencontre encore quelques unes dans les champs. Elles sont marquées d'une échelle incrustée dans la pierre. L'arpentage des pièces a été fait par Nicolas Mottey, "maître des petites écoles" » (Trochet 1889, t. II, p. 184-185).



Fig. 3 - Gravure de la Pierre aux Prêtres (Tousson, 77). Relevé L. Girard et Ph. Gavet, 1975.

L'échelle figurant sur les bornes du Gâtinais est surmontée d'un crampon (fig. 3). On peut se demander si cet élément n'est pas un simple crochet d'attache, mais l'échelle est toujours inclinée dans le sens opposé à l'ouverture du crochet (sauf dans un cas, comme nous le verrons plus loin), ce qui n'est pas adapté à un usage pratique. Il faut

se rendre à Chelles pour trouver l'explication : une borne exposée dans le musée de cette ville porte la gravure d'une crosse épiscopale posée obliquement sur une échelle droite (fig. 4-A). La borne découverte par L. Follet en 2002 possède un trait oblique en travers de l'échelle (fig. 4-B).

Il existe en fait une importante variabilité dans la reproduction des armoiries de l'abbaye, que montrent bien les travaux de G.-R. Delahaye : armes complètes qui combinent deux échelles, deux fleurs de lys et la crosse ; fig. 5-F, G et I), échelle dont le montant gauche est jouté par une crosse tournée à droite (fig. 5-H),

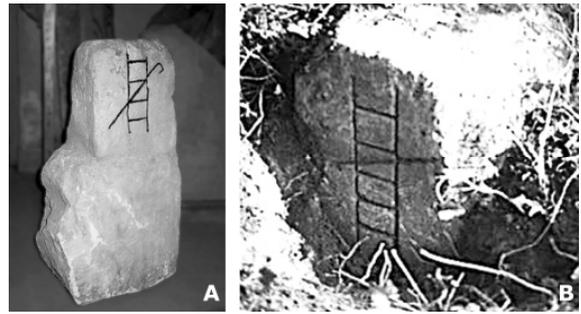
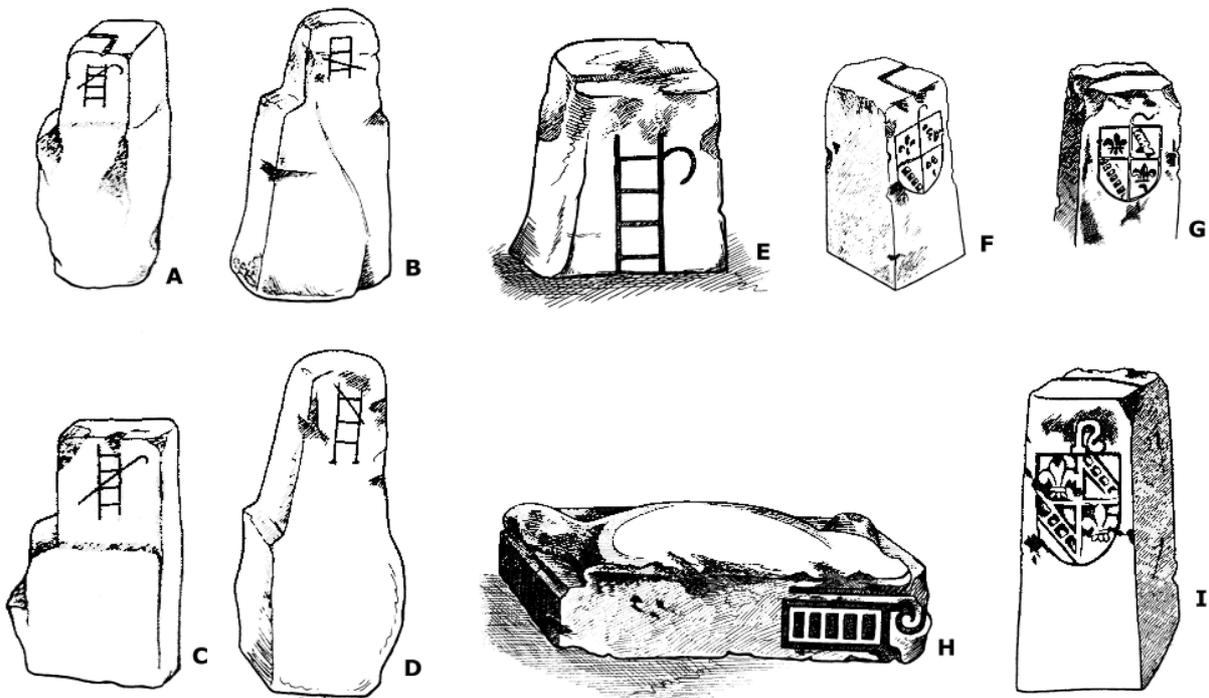


Fig. 4 - **A** : Borne gravée de l'abbaye de Chelles ; musée de Chelles. Photo Francis Cahuzac (extraite du site internet de la Commission Française pour la Protection du Patrimoine Historique et Rural, rubrique *Bornes anciennes*, section *Bornes de limite*). **B** : Borne découverte par L. Follet en 2002 à Chelles. Photo extraite du blog de l'association *Riverains bords de Marne Chelles 77500*.

hampe de la crosse fusionnée avec le montant droit de l'échelle (fig. 5-E) ; crosse en travers de l'échelle (fig. 5-A et C), réduction de la crosse à un simple trait oblique barrant l'échelle (fig. 5-B et D).

Fig. 5 - Bornes de l'abbaye de Chelles, d'après G.-R. Delahaye. **A** à **D** : bornes conservées au musée de Chelles, attribuées à l'abbatiate de M^{me} de Clermont-Gessan (XVIII^e s). **E** : borne replantée dans le jardin Bossuet à Meaux. **F** : borne replantée devant la mairie de Coubron. **G** : borne de séparation entre les terres de l'abbaye et la forêt royale de Bondy-Livry (la face opposée est gravée d'une fleur de lys). **H** : borne obtenue par réemploi d'une base de colonne, trouvée en 1958 en limite des communes de Chelles et de Montfermeil, actuellement intégrée à l'église des Coudreaux. **I** : borne de séparation entre les terres de l'abbaye et la forêt royale de Bondy-Livry, replantée devant la mairie de Coubron.



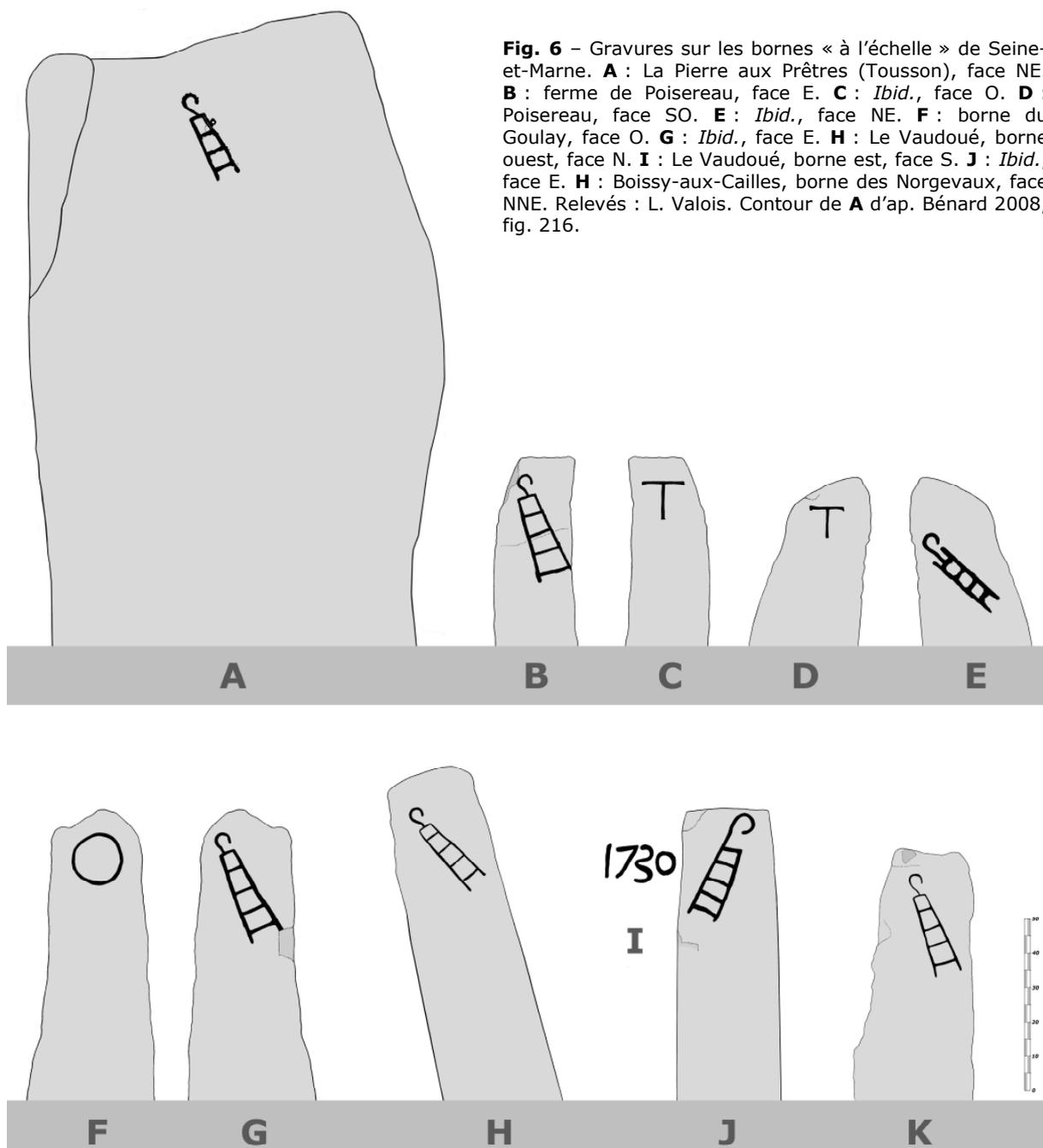


Fig. 6 – Gravures sur les bornes « à l'échelle » de Seine-et-Marne. **A** : La Pierre aux Prêtres (Tousson), face NE. **B** : ferme de Poisereau, face E. **C** : *Ibid.*, face O. **D** : Poisereau, face SO. **E** : *Ibid.*, face NE. **F** : borne du Goulay, face O. **G** : *Ibid.*, face E. **H** : Le Vaudoué, borne ouest, face N. **I** : Le Vaudoué, borne est, face S. **J** : *Ibid.*, face E. **K** : Boissy-aux-Cailles, borne des Norgevaux, face NNE. Relevés : L. Valois. Contour de **A** d'ap. Bénard 2008, fig. 216.

Il est donc certain que le « crochet » qui surmonte l'échelle sur les gravures du Gâtinais figure le crosseron de la crosse épiscopale, symbole de juridiction ecclésiastique. Nous ignorons pour quelles raisons, mais les figures scalariformes de Chelles et celles retrouvées en Gâtinais diffèrent quelque peu :

- À Chelles (fig. 4 et 5), les montants d'échelle dépassent le dernier barreau et sont parallèles. L'échelle est verticale. La gravure montre deux objets indépendants l'un de l'autre (crosse et échelle).
- En Gâtinais, les montants de l'échelle sont convergents, les motifs de la crosse et de l'échelle sont fusionnés, et l'ensemble est incliné.

Évolution au fil du temps ou spécificités locales ? Sur toutes les bornes retrouvées autour de Noisy-sur-École, les représentations de l'emblème comportent de nombreux points communs qui font penser à une exécution concomitante, les différences pouvant s'expliquer par l'intervention de plusieurs graveurs et par la dureté variable des supports :

- Les échelles surmontées d'un crosseron ne sont jamais figurées droites : à l'exception de l'une d'entre elles, elles sont inclinées vers la gauche.
- Leurs montants sont légèrement convergents et, à une exception près (Pierre aux Prêtres), elles comportent cinq barreaux, le dernier de ces barreaux reliant les extrémités supérieures

des montants (mais là aussi, nous rencontrons une exception : Poisereau).

- Les crosserons, toujours orientés vers la droite, se rattachent au barreau supérieur, sauf un qui prolonge le montant gauche (poste du Vaudoué est).

Inventaire des bornes connues

1. Menhir de la Pierre aux Prêtres

Cette pierre levée fut reconnue comme menhir en 1911 et classée monument historique le 10 février 1913 ; elle est implantée sur la limite communale entre Tousson et Noisy.

La taille du bloc et sa dureté paraissent peu compatibles avec celles d'une borne. Ce très probable menhir a donc servi de point de repère territorial depuis longtemps. Ce n'est pas un cas isolé puisqu'à proximité, le menhir de la Pierre Droite à Prunay se trouve lui aussi sur une frontière entre communes⁶.



Fig. 7 – La Pierre aux Prêtres (Tousson). Photo M. Rey, 2017.

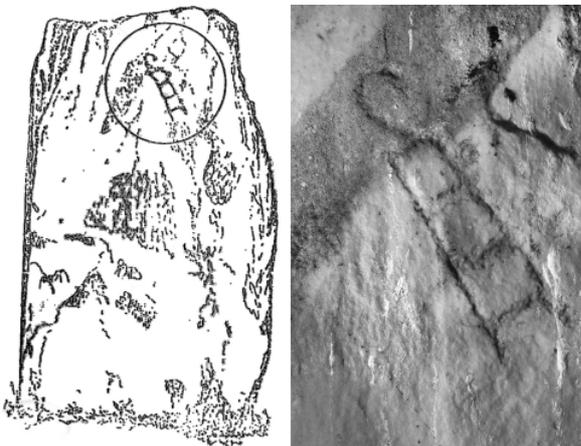


Fig. 8 – La Pierre aux Prêtres : représentation d'ap. Girard et Gavet, 1975 ; l'échelle gravée, photo M. Rey 2017.

Louis Girard a publié en 1975 une description détaillée de la gravure (fig. 3 et 8) sans proposer d'explications sur son origine ou sur sa signification. Il observe toutefois que la gravure fut obtenue par piquetage et qu'en cela elle diffère des gravures des abris sous roche

⁶ Des cas analogues sont connus à Étampes (Pierrefitte) ou Boussy-saint-Antoine (la Pierre frite).

du massif de Fontainebleau, qui sont en très grande majorité réalisées par frottement.

L'échelle gravée possède quatre barreaux, ce qui la distingue des autres échelles, qui en ont cinq. La dureté de la roche n'est peut être pas étrangère à ce raccourci graphique. Le crosseron est légèrement déporté vers le montant droit. L. Girard fait état d'une « boucle » ou « anneau » sur le côté droit. J. Poignant a lui aussi tenu compte de cette excroissance dans sa propre description de la gravure, tout en mentionnant les réticences d'André Clément⁷. À l'examen, ce prétendu appendice curviligne nous paraît être d'origine naturelle. En effet, d'autres formations d'aspect semblable sont observables à proximité de la gravure (fig. 9-B). Sur les tracés qui forment l'échelle se distinguent nettement les impacts de percussion produits au moyen d'un burin pointu. Ces traces sont absentes du contour du pseudo anneau (fig. 9-A).

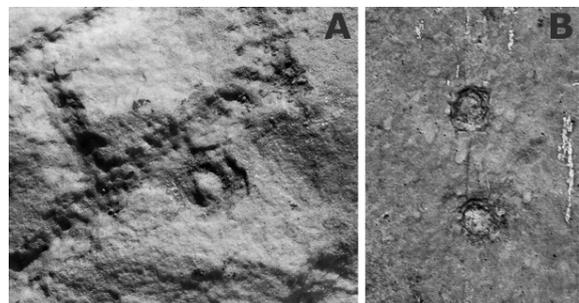


Fig. 9 – La Pierre aux Prêtres. **A** : Vue rapprochée de l'« anneau », dont sont absents les impacts punctiformes visibles dans les tracés de l'échelle. **B** : Exemple de formations annulaires affectant la même surface rocheuse.

Girard évoque des traits visibles sur une autre face du menhir ainsi qu'au sommet. Ces traits ont échappé à notre observation.

La surface cultivée se rapproche beaucoup du pied du menhir avec le risque de perturber à terme sa stabilité.

2. Pseudo menhir du Goulay

Le 15 Mai 1976, B. Belair, J.-C. Bédard, R. Diot et Ph. Guillemet observèrent une pierre levée qu'ils situèrent par erreur à Oncy-sur-École et qu'ils désignèrent en tant que *petit menhir* (Belair *et al.* 1976) ; ils y remarquèrent une gravure semblable à celle de la Pierre aux Prêtres.

En 1977, J. Poignant et P. Bernier se rendirent sur place pour examiner cette pierre levée.

Ils purent constater que la borne n'était plus dressée sur un talus ainsi qu'il était indiqué dans le rapport inédit de 1976 mais sur l'accotement entre la route goudronnée et ledit talus (Poignant 1978, p. 41 et fig. 3). Ils réfutèrent l'appellation de *menhir* et optèrent

⁷ Poignant 1984, p. 259. Voir une tentative pour expliquer la présence de cet anneau en tant que signe anthropique dans Delahaye 1984b, p. 186.

avec raison pour celle de *borne-limite*, ayant constaté que la pierre levée du Goulay, à l'instar de la Pierre aux Prêtres, était en lisière du découpage communal de Noisy-sur-École. Surtout, ils reprirent l'hypothèse, proposée quelques années auparavant, d'un lien entre ces « bornes limites » et les possessions de l'abbaye de Chelles (GASM 1975). Depuis, cette borne a été déplacée et se trouve dans la cour de l'école de Noisy. Dans sa position actuelle (fig. 11), sa hauteur hors sol est de 84 cm, pour une largeur de 36 cm.

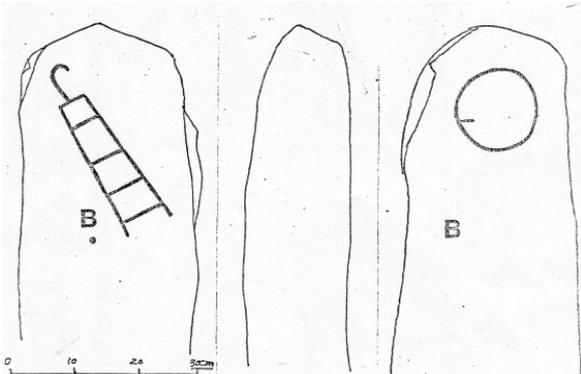


Fig. 10 - Le « petit menhir d'Oncy » d'ap. Belair et al. 1976.



Fig. 11 - La borne du Goulay dans sa position actuelle (école de Noisy). Photos M. Rey, 2017.

Elle possède aussi un grand cercle sur la face opposée à celle où est gravée l'échelle (fig. 11). J. Poignant n'attribua pas de signification précise à ce cercle, se contentant de courtes remarques sur la symbolique générale du cercle et de l'échelle (Poignant 1978, p. 42) et sur un rapport supposé avec les armoiries de l'abbaye de Saint-Victor (Poignant 1979, p. 8). Compte tenu du fait que certaines bornes à l'échelle sont estampillées d'un *T* pour *Tousson*, nous pensons pour notre part qu'il y a de fortes chances pour que ce rond ne soit rien d'autre que l'initiale d'*Oncy*, cette borne ayant été à l'origine implanté à la frontière entre les communes d'Oncy et de Noisy.

En 1792, le remplacement des paroisses par les communes entraîna un redécoupage territorial. Les lettres gravées sur les bornes à l'échelle s'expliquent-elles par un réemploi des anciennes bornes et leur intégration à un bornage communal par suite du démantèlement des possessions de l'abbaye après la Révolution ? Sur la borne du Goulay, la gravure du rond présente un aspect différent de celui de l'échelle (fig. 12). Nous retrouverons cette différence sur les bornes situées à Poisereau.



Fig. 12 - Borne du Goulay : détail des gravures (photos M. Rey, 2017).

Bureau de poste du Vaudoué

Nous avons vu plus haut qu'entre 1975 et 1984, deux bornes à l'échelle avaient été déposées dans la cour de l'école du Vaudoué. Elles sont actuellement implantées aux angles d'une plate bande devant le bureau de poste de cette même commune.



Fig. 13 - Borne ouest du Vaudoué (Photo M. Rey, 2018).

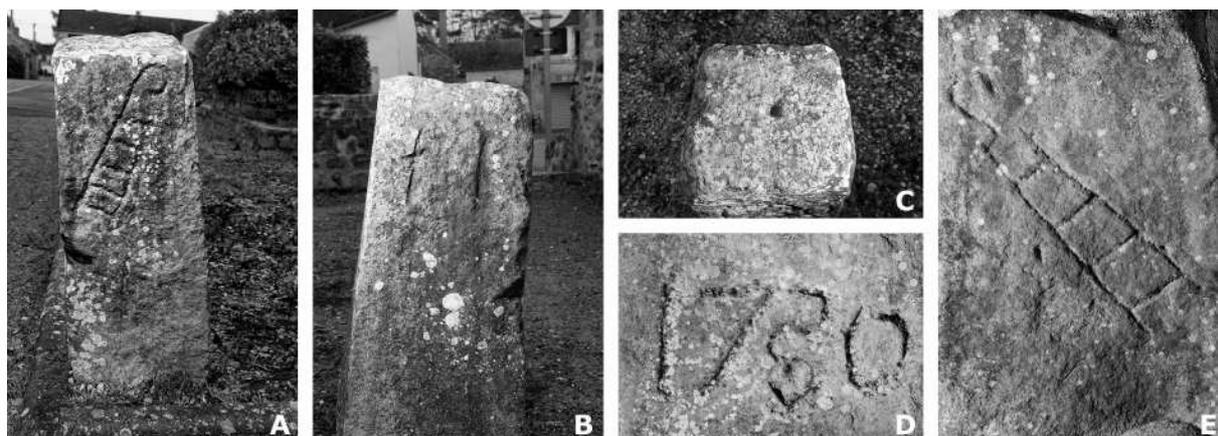


Fig. 14 – Borne est du Vaudoué. **A** : face est. **B** : face ouest. **C** : vue de la face sommitale dans laquelle a été creusée une cupule. **D** : millésime gravé sur la face sud. **E** : gravure de la borne ouest. Photos M. Rey, 2018.

3. Le Vaudoué, borne ouest

Actuellement, sa hauteur hors sol est de 0,95 m. Sa face sommitale est en forme de trapèze dont les plus grands côtés mesurent 30 cm. La borne présente une inclinaison de 10° vers l'est. La gravure se trouve sur la face nord. Obtenue par piquetage, elle est plus fine que celles des autres bornes de la série, Boissy-aux-Cailles excepté (fig. 14-E).

4. Le Vaudoué, borne est

Sa hauteur hors sol est de 82 cm. La face sommitale est un carré de 23 cm. de côté. La gravure d'échelle se trouve sur la face est (fig. 14-A).

Cette borne est atypique à deux titres :

- l'emblème gravé est incliné vers la droite et la crose est tracée dans le prolongement du montant gauche de l'échelle ;
- un millésime 1730 est gravé sur la face sud (fig. 14-D). La présence de cette date a conduit J. Poignant à mettre en doute la date de 1755⁸, réputée être celle de la mise en place du bornage armorié par Anne de Clermont-Gessan⁹. Il s'appuie pour cela sur la similitude qui existe selon lui entre les deux gravures (date et échelle).

Le fait que cette borne soit la seule à porter une date ne plaide pas, à mon sens, en faveur de cette remise en cause. À cela, s'ajoute le fait qu'Anne de Clermont-Gessan, à qui l'on doit le bornage marqué d'échelles d'après Trochet, a pris ses fonctions en 1735. Le cartulaire du XVI^e siècle indique clairement que les limites du domaine étaient bornées bien avant.

Ces arguments ouvrent plusieurs possibilités :

- l'apposition de l'échelle a eu lieu en 1755 sur une borne déjà existante où la date était déjà inscrite ;

- la borne était déjà armoriée (et millésimée) avant le bornage entrepris par Anne de Clermont-Gessan, ce qui pourrait expliquer les spécificités graphiques évoquées ci-dessus ;
- plus généralement, le cartulaire mentionne de nouveaux litiges territoriaux en 1518. Ces contestations territoriales concernent le sud de Noisy et le Vaudoué, justement là où ont été retrouvées les bornes avec échelles crossées. Les bornes du Gâtinais pourraient avoir été plantées à cette époque en rapport avec ces litiges.

On remarque la présence d'une cupule au centre de la face supérieure (fig. 14-C). D'autres bornes-limites seine-et-marnaises ont la même particularité. On peut supposer qu'il s'agit de repères de mires pour des visées topographiques.

Deux sillons parallèles verticaux de la face ouest (fig. 14-B) ainsi qu'une mortaise de débitage complètent les particularités de cette borne.

D'après R. Masson, avant leur transport vers la cour de l'école du Vaudoué, ces bornes étaient implantées sur les lieux-dits *Au-dessus de Champlaid* (borne ouest) et *Félarde* (borne est). En s'appuyant sur ce témoignage et sur les informations données par les cartulaires, J. Poignant a estimé que la première borne devait être située à l'intersection des deux chemins dits *de la Vallée Creuse* et *des Deux Vallées*, sur la frontière entre le Vaudoué et Achères et à proximité du lieu-dit *Félarde* (Poignant 1984, p. 257), tandis que la seconde devait sur le point de la triple limite entre les territoires d'Achères, du Vaudoué et de Boissy-aux-Cailles. Quant à la borne qui fut dérobée avant sa mise en sécurité, elle était située dans la Vallée de Boissy, qui marque la frontière entre Boissy-aux-Cailles et le Vaudoué (fig. 15).

5. Poisereau

Cette borne trouvée par les membres des AFF en 2007 est située à mi-chemin entre Tousson et le Vaudoué, en bordure d'un chemin qui suit la limite entre les deux communes. Sa position

⁸ Poignant 1984, p. 257.

⁹ *Ibid.*, p. 254.

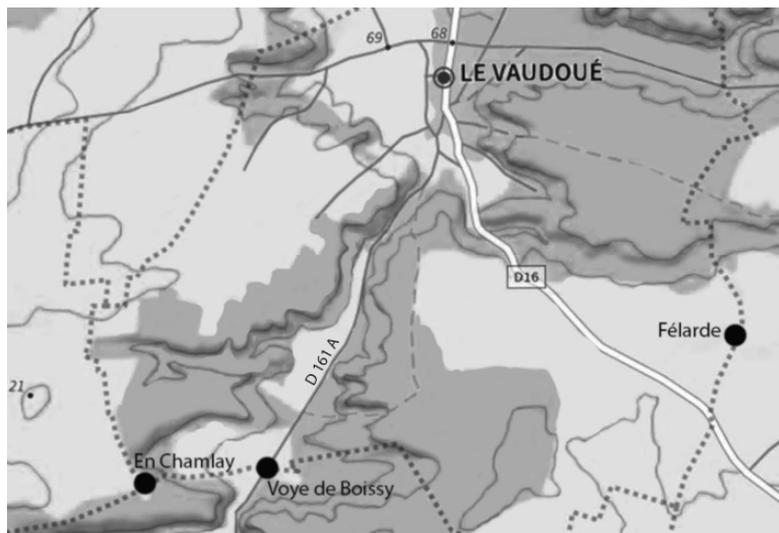


Fig. 15 – Emplacements d'origine supposés des trois bornes du Vaudoué. En pointillés : limite communale.

limitrophe incite à penser qu'elle occupe vraisemblablement son emplacement d'origine (fig. 6-D et E, 16).

Sa hauteur hors sol est de 45 cm. La gravure d'échelle est sur la face nord-est ; le T gravé sur la face sud-ouest. Son inclinaison indique que cette borne a souffert des passages répétés d'engins agricoles. Il est difficile d'évaluer sa hauteur réelle. Sur les autres bornes observées, la gravure est proche du sommet de la pierre, ce qui permet

d'envisager pour cet exemplaire une hauteur totale d'un bon mètre.

La face à l'échelle est orientée vers le village du Vaudoué. L'échelle se singularise par des montants dépassant le barreau supérieur.

La face opposée est tournée vers le clocher de Tousson (au sud-ouest). Cette orientation est manifestée par un T. La comparaison des deux gravures montre une exécution différente.

La face supérieure est traversée par un guidon qui correspond à la limite entre les deux communes.

Se pose la question du devenir de cette borne menacée par les engins agricoles.



Fig. 16 – Noisy-sur-École, Borne de Poisereau. Vue d'ensemble de la face NE et détail des gravures. Photos M. Rey, 2017.

6. Ferme de Poisereau

Plusieurs écrits témoignent de l'appartenance de cette seigneurie aux Abbesses de Chelles. Une tombe de l'église de Noisy-sur-École porte cette inscription :

CY DEVANT GIST LE CORPS DE DEFEVNCT
HONESTE PERSONNE FRANCOIS PREVOST
VIVANT FERMIER DE[S DAMES DE CHELLES]
EN LEVRS FERME ET TERRE DE POYZEREAVLX
QUI DECEDA LE DEVX^E IO^R DAOVST LAN 1633
[...] (Quesvers et Stein 1904, p. 315).

Toujours en 2007, l'équipe des AFF menée par P. Graber découvrit une borne gravée d'une échelle couchée sur le bord de la D 63, devant la ferme de Poisereau, dont le propriétaire expliqua qu'il l'avait déposée là après l'avoir découverte dans les décombres de bâtiments détruits. Afin d'assurer sa préservation, cette pierre a finalement été plantée dans la cour de la ferme (fig. 18).

La partie actuellement hors sol mesure 55 cm. Selon le propriétaire, la hauteur totale de la pierre est d'environ 1 m.

L'échelle est située sur ce qui est actuellement la face est. On retrouve le T initial de Tousson gravé sur la face opposée. Une nouvelle fois, l'apparence de la gravure de T diffère de celle de l'échelle.

On remarque aussi la présence d'une cupule au centre de la face supérieure.



Fig. 17 – Église de Noisy : plaque funéraire de François Prévôt († 1633). Photo M. Rey, 2018.

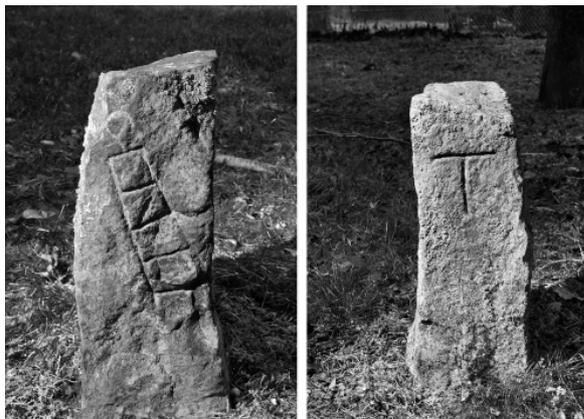


Fig. 18 – Deuxième borne de Poisereau, replantée dans la cour de la ferme du même nom. Photos M. Rey, 2017.

Fig. 19 (ci-dessous) – Boissy-aux-Cailles, borne à l'échelle des Norgevaux. Photos M. Rey, 2018.



7. Les Norgevaux (Boissy-aux-Cailles)

Cette borne a été signalée par B. Théret en 2012. Le lieu-dit *les Norgevaux* est un secteur boisé au nord de Boissy-aux-Cailles. La pierre présente une hauteur hors-sol de 0,70 m, pour une section, au faite, de 0,23 x 0,26 m (fig. 19-A et B). L'emblème est orienté exactement vers Noisy (16°), ce qui suggère que la borne est sur son emplacement d'origine.

À son sommet l'on observe un curieux creusement, sorte de cuvette profonde de 6 cm dont l'un des bords est échancré, et dont l'usage nous échappe (fig. 19-C).

La situation de cette borne, nettement éloignée des limites communales actuelles, posait problème. Mais en consultant le *Plan d'intendance* antérieur à la Révolution, on constate qu'elle se trouvait bien en limite du territoire de Noisy tel qu'il était défini durant l'Ancien régime. Après la Révolution, les Abbesses ont été dépossédées et une portion de leur territoire noiséen a été attribué à la commune de Boissy. Pour mémoire, ce secteur avait pendant très longtemps fait l'objet de litiges entre le seigneur de Milly et l'Abbaye de Chelles.

Interrogeons-nous à présent sur la signification des gravures inscrites sur les bornes.

La double symbolique de la crosse épiscopale

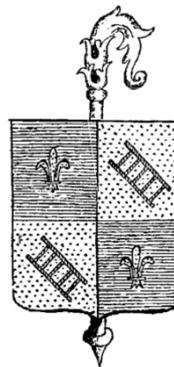


Fig. 20 (ci-contre) – Blason de l'abbaye de Chelles d'ap. Torchet 1889, t. I, p. 254.

Symbole d'autorité pastorale, la crosse est l'*ornement extérieur de l'écu d'un évêque, d'un abbé commandataire ou d'une abbesse* (Viton de Saint-Allais 1816, p. 230), et une *marque de juridiction ecclésiastique* (*Ibid.*). Il existe des portraits de Louise Adélaïde d'Orléans (1698-1743), abbesse de 1719 à 1734, sur lesquels celle-ci est représentée avec sa crosse (*cf.* fig. 21).



Fig. 21 – Portrait en buste de Louise Adélaïde d'Orléans, abbesse de Chelles.

La symbolique de l'échelle

Il est curieux de constater que l'échelle est un meuble pratiquement absent des armoiries



Fig. 22 – Blason du Vaudoué.

françaises, exception faite de celles de Chelles. Il convient toutefois de dire ici quelques mots de celles du Vaudoué (fig. 22, ci-contre), qui comprennent deux échelles disposées en chevron et une fleur de lys, ces motifs étant d'évidentes citations graphiques des blasons de Chelles et de son abbaye (VEG 1994, p. 7)¹⁰. Par contre, le motif

de l'échelle d'assaut munie de deux crochets est assez fréquent en Allemagne.

Deux hypothèses sont couramment émises :

- l'échelle est la métaphore d'un pont reliant la terre au ciel ;
- l'échelle symbolise le droit de justice.

La première hypothèse est directement en rapport avec l'échelle apparue en songe à sainte Bathilde, fondatrice de l'abbaye, peu avant son décès (Torchet 1889, t. I, p. 38) ; elle a également servi à expliquer l'origine du nom de lieu, qui dériverait du latin *scalae*. Assez ancienne – elle est déjà exposée dans les *Antiquités de Paris* (1612) du père Du Breuil –, cette théorie est contestée par L. Michelin,

¹⁰ Le loup présent sur ce même blason étant une évidente référence à saint Loup, protecteur du Vaudoué.

pour qui le nom Chelles vient de *cala* ou *kala*, « lieu défriché » et s'emploie (sous les formes *Cala*, *Villa Cala* et *Villa Calensis*) dès le VI^e siècle, soit avant l'implantation de l'abbaye (Michelin 1841, p. 813-814).



Fig. 23 – Vision de sainte Bathilde, par Leonhard Beck (1480-1552).

Concernant la seconde hypothèse, il est établi que l'Abbaye de Chelles avait pouvoir de haute, moyenne et basse justice sur son territoire

Au Moyen-âge, l'échelle patibulaire était une sorte de carcan ou de pilori permettant l'exposition du condamné sans que mort s'en suive. La rue de l'Échelle à Paris doit son nom à cette pratique, qui ne fut abolie définitivement qu'en 1832¹¹.

Pour rappel, le pouvoir de juridiction ecclésiastique est symbolisé par la crosse épiscopale. L'échelle croisée pourrait donc être un symbole du droit de justice tant sur les corps que sur les âmes. Toutefois, le fait que l'échelle n'apparaisse jamais dans les armoiries autres que celles de Chelles et du Vaudoué peut faire douter du choix de l'abbaye de faire figurer une telle symbolique sur son blason.

Une troisième hypothèse, bien plus prosaïque que les deux précédentes, est à envisager : celle du calembour graphique. Les armoiries dites « parlantes » sont fréquentes dès le XII^e siècle. Fondées sur des rapports d'homophonie, elles consistent par exemple à associer

¹¹ Ce dispositif ne doit pas être confondu avec les fourches patibulaires, un gibet qui nécessitait également l'usage d'une échelle pour pendre haut et court. Les échelles patibulaires étaient dressées *intra muros* au contraire des fourches implantées hors de la ville. Dans un cas comme dans l'autre, l'usage d'une échelle était nécessaire puisque le condamné était exposé en hauteur.

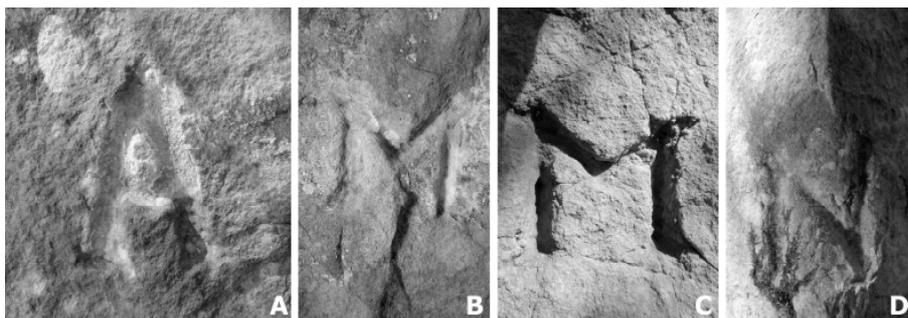


Fig. 24 – Initiales de communes du bornage Milly / Noisy. **A** : A de la face « Arbonne » de la borne implantée sur la limite triple Milly / Noisy / Arbonne. **B** : M de la face « Milly » de la borne implantée à l'intersection entre le chemin de la Passée des Moutons et la D 409. **C** : M d'une petite borne proche de la limite entre les parcelles ONF 30 et 31, face nord (« Milly »). **D** : N gravé sur la face sud de cette même borne (« Noisy »). Photos L. Valois, avril 2018.

l'image d'un lion au nom de la ville de Lyon, alors que le nom d'origine, *Lugdunum*, n'a strictement rien à voir avec un quelconque félin. Parfois, le principe adopté est celui du rébus, comme sur le blason de Chaource où figurent un chat et une ourse. L'abbaye de Chelles et de son échelle sont données comme exemple de ce type d'armoiries par le père Menestrier au milieu du XVIII^e siècle (Menestrier 1754, p. 273).

Il ne semble pas que le nombre de barreaux de l'échelle possède une quelconque symbolique. Pour l'anecdote, précisons que le logo de la ville de Chelles est passé de cinq barreaux en 1986 à quatre en 1996 pour revenir à cinq en 2016¹².



Fig. 25 – États successifs du logotype de la ville de Chelles. De gauche à droite : 1986, 1996, 2016.

Axes de réflexions autour des bornes

D'autres bornes délimitent la commune de Noisy au nord. Elles sont frappées d'un N et portent également l'initiale des communes limitrophes. Ces lettres présentent une différence de facture avec les T et O gravés sur les bornes à l'échelle (fig. 24). On peut très bien envisager que certaines bornes où figurent des échelles aient été réutilisées pour un bornage

communal post-révolutionnaire, ce qui expliquerait la présence du T pour Tousson et du O pour Oncy sur certaines de ces bornes... et l'absence de l'initiale de Noisy, car il est possible en effet que le symbole de l'échelle ait été considéré comme

assez parlant pour que

l'ajout d'un N parût superflue.

Concernant les bornes sises devant la poste du Vaudoué, qui ne comportent pas d'initiales, leurs points exacts d'implantation originelle restent inconnus. Se trouvaient-elles, à l'instar de la borne des Norgevaux, en dehors du découpage communal établi après la Révolution ?

On peut noter que dans la périphérie de Noisy et du Vaudoué, les bornes avec échelle croisée connues sont situées dans un secteur qui a longtemps été source de litiges entre Milly et l'Abbaye. (Voir le cas de la borne des Norgevaux). Ces terres ont peut-être été bornées consécutivement à une décision de justice relative à ces litiges. Un tel fait pourrait expliquer les particularités des six bornes décrites dans cet article.

Lorsque nous avons commencé les recherches dont le présent travail est l'aboutissement, notre intention n'était nullement de dépasser les études déjà publiées sur la question, mais simplement de faire un bilan de l'état actuel de ces vestiges sur le terrain, ainsi que de présenter un corpus complet, incluant la borne des Norgevaux. Nous considérerons avoir fait œuvre utile si ces pages contribuent à faire prendre conscience de l'intérêt et de la fragilité de ce patrimoine.

À l'issue de cette recherche, il ne nous semble pas possible de proposer une datation pour ces bornes. Les cartulaires mentionnent des bornages dès le XIII^e siècle. La facture la plus élaborée est celle des bornes situées à Coubron et à Pavillons-sous-Bois, qui portent les armoiries complètes de Chelles, avec échelle croisée et fleur de lys, ce qui peut inciter à supposer avec beaucoup de prudence qu'elles pourraient remonter au bornage effectué en 1755. On rappelle que les bornes retrouvées en périphérie de Chelles sont marquées d'une échelle barrée par une crosse, tandis que sur les bornes du Gâtinais, la représentation du symbole assemble les deux mobiliers (échelle surmontée d'un crosseron), sans que l'on puisse dire si la deuxième forme est une variante locale ou si elle est le fruit d'une évolution du graphisme.

¹² <http://www.lemarneux.fr/2016/04/a-chelles-bataille-pour-un-barreau-de-l-echelle.html>.

L'auteur tient à exprimer sa sincère gratitude aux personnes suivantes : Lucien Follet pour ses communications personnelles au sujet de ses recherches historiques sur Chelles ; Alain Bénard qui lui a donné accès à sa documentation ; Gilbert-Robert Delahaye qui lui a aimablement transmis des copies de ses articles de 1970 et 1976.

BIBLIOGRAPHIE

Anonyme (1530-1550) - *Cartulaire ou livre de plusieurs chartres, lettres, tiltres et privilèges appartenans à mesdames les religieuses abbessse et couvent de Chelles-Sainte-Baulteur*. Médiathèque Luxembourg de Meaux, manuscrit n° 59.

Anonyme (1547-1560) - *Cartulaire ou livre de plusieurs chartres, lettres, tiltres et privilèges appartenans à mesdames les religieuses abbessse et couvent de Chelles-Sainte-Baulteur* [deuxième volume]. Médiathèque Luxembourg de Meaux, manuscrit n° 60.

BELAIR BRIGITTE, BÉDARD JEAN-CLAUDE, DIOT ROBERT ET GUILLEMET PHILIPPE (1976) - Petit menhir gravé à Oncy. Rapport manuscrit, inédit, 2 p.
[Une copie de ce rapport est conservée dans les archives du GERSAR.]

BÉNARD ALAIN (2008) - *Les mégalithes de Seine-et-Marne*. Mémoires archéologiques de Seine-et-Marne, Conseil Général de Seine-et-Marne, 146 p.

DELAHAYE GILBERT-ROBERT (1970) - Notes sur quelques bornes armoriées réemployées. *Bull. de la Société Historique du Raincy et du Pays d'Aulnoye* n° 37, p. 10-15.

DELAHAYE GILBERT-ROBERT (1978) - Les bornes armoriées de la région du Raincy (Seine-Saint-Denis). *Actes du 101^e Congrès National des Sociétés Savantes*, Lille, 1976. CTHS, 1978, p. 345-357.

DELAHAYE GILBERT-ROBERT (1984a) - Intérêt de la conservation des bornes anciennes. *Bull. de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing*, t. 60, n° 2, p. 116-119.

DELAHAYE GILBERT-ROBERT (1984b) - La gravure de la Pierre aux Prêtres à Tousson. *Bull. de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing*, t. 60, n° 3, p. 186-187.

GASM (1976) - Bibliographie par période. *Bull. du Groupement Archéologique de Seine-et-Marne* n°

16 (année 1975). Melun, Archives départementales, p. 139-140.

GIRARD LOUIS ET GAVET PH. (1975) - La gravure du menhir de la Pierre-aux-Prêtres à Tousson (Seine-et-Marne). *Bulletin de liaison Total Archéologie* n° 3, p. 7-10.

GRABER PIERRE (2009) - Bornage surprise en forêt domaniale des Trois-Pignons et alentours. *La voix de la forêt*, année 2009, p. 40-54.

MARQUIS LÉON (1896) - Recherches historiques sur Milly-en-Gâtinais (Seine-et-Oise). *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, t. XIV, p. 1-44.

MENESTRIER CLAUDE-FRANÇOIS (1754) - *La nouvelle méthode raisonnée du blason*. Lyon, 1754, 298 p.

MICHELIN LOUIS (1841) - *Essais historiques et statistiques sur le département de Seine-et-Marne*, vol. 3, Melun, 356 p. (p. 725 à 1081).

POIGNANT JEAN (1978) - Gravures d'échelles observées sur des pierres levées (77 - Noisy-sur-École). *Bulletin du GERSAR* n° 8, p. 41-44.

POIGNANT JEAN (1979) - Quelques pages de mon carnet d'observations 1978. *Bulletin du GERSAR* n° 10, p. 5-8.

POIGNANT JEAN (1984) - Sur les bornes limitant le domaine de l'abbaye de Chelles au Vaudoué et à Noisy-sur-École. *Bull. de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing*, t. 60, n° 4, p. 251-258.

POIGNANT JEAN (1985) - Complément à l'étude sur les bornes de l'abbaye de Chelles observées à Noisy-sur-École et au Vaudoué. *Bull. de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing*, t. 61, n° 2, p. 156-157.

POIGNANT JEAN ET BERNIER PIERRE (1994) - Bornes-limites des possessions de l'abbaye de Chelles au Vaudoué et à Noisy-sur-École. *Le Vaudoué en Gâtinais*, Éd. Amatteis, p. 87-93.

QUESVERS PAUL ET STEIN HENRI (1904) - *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens. 4. Inscriptions des doyennés de Milly et du Gâtinais*. Éd. A. Picard et fils, Paris.

TORCHET CHARLES (1889) - *Histoire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Chelles*, t. I et II, Éd. Retaux-Bray, Paris, 310 et 318 p.

VEG (1994) - *Le Vaudoué en Gâtinais* [ouvrage collectif], Éd. Amatteis, 190 p.

VITON DE SAINT-ALLAIS NICOLAS (1816) - *Dictionnaire encyclopédique de la noblesse de France* (t. I). Paris (chez l'auteur), 540 p.